

**DEMANDE D'AUTORISATION**  
**en vertu de l'article 53 de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.**

**L'audience aura lieu le mercredi 16 janvier 2019, à compter de 9 h,  
à la salle du Conseil (The Chamber), rez-de-chaussée, Place-Ben-Franklin,  
101, promenade CentrepoinTE**

**Dossier n° :** D08-01-18/B-00391  
**Propriétaire(s) :** David Houston  
**Emplacement :** 1488, chemin Century Est  
**Quartier :** 21 - Rideau-Goulbourn  
**Description officielle :** partie du lot 6, conc. 1 et tout l'îlot « A », plan enr. 694  
**Zonage :** RG[708r]  
**Règlement de zonage :** 2008-250

**OBJET DES DEMANDES :**

Le propriétaire souhaite céder une partie de son bien-fonds au propriétaire du bien-fonds voisin à l'est situé au 5758, chemin First Line.

**AUTORISATION REQUISE :**

Pour ce faire, le propriétaire nécessite l'autorisation du Comité en vue d'une cession.

Le terrain qui sera disjoint est illustré sur un croquis joint à la demande. Il est enclavé sur une profondeur de 14,3 mètres et a une superficie de 287,3 mètres carrés. Il s'agit d'une parcelle résidentielle/commerciale qui sera cédée au 5758, chemin First Line.

Les terrains restants sont représentés par la partie 2 du plan 4R-22593, la partie 1 du plan 5R-3130 et par une partie de l'emprise routière entre les lots 5 et 6. Ils auront une façade de 32,24 mètres sur le chemin Century, une profondeur irrégulière et une superficie de 3 102 mètres carrés. Cette parcelle est occupée par une résidence et certains bâtiments commerciaux dont l'adresse est le 1488, chemin Century Est.

La demande indique que, si l'autorisation est accordée, il est proposé de modifier le zonage du bien-fonds situé au 5758, chemin First Line de RG à RC2.

**LA DEMANDE** indique que la propriété ne fait actuellement l'objet d'aucune autre demande d'approbation en vertu de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.